

À la Sorbonne, à Nantes comme à Grenoble : l'externalisation est une faute.

Chers et chères collègues,

Nous avons eu connaissance de votre mobilisation contre le projet d'externalisation du service de nettoyage de Sciences Po Grenoble. Nous vous apportons notre soutien dans cette lutte pour la défense de la dignité des conditions de travail et d'emploi des personnels de votre établissement. Nous pouvons en effet témoigner des conséquences délétères de l'externalisation du service de nettoyage à Nantes Université et à Sorbonne Université. Mis en place de longue date déjà dans nos établissements divisés en lots pris en charge par différents prestataires, elle attise la concurrence des prix et favorise des pratiques inacceptables.

À Nantes Université, nos collègues de la société de ménage Arc-en-ciel travaillent dans des situations encore plus dégradées depuis la reprise du marché par ce nouveau prestataire en mars 2023. Non seulement les cadences se sont amplifiées – certaines employées se voyant ajouter des bâtiments supplémentaires à nettoyer – mais les contrôles qualité se sont intensifiés avec jusqu'à 20 contrôles par mois. Ces pratiques illustrent l'absence de reconnaissance du travail réalisé par des collègues qui continuent à mener leurs missions avec professionnalisme et rigueur malgré la péjoration de leurs conditions de travail.

Non contente de pressuriser ses salariées, l'entreprise Arc-en-Ciel méprise également le droit du travail. Le sous-traitant de Nantes Université n'a en effet versé les salaires du mois de décembre 2023 que le 18 janvier 2024 suite à la grève menée par ses personnels le 16 janvier. La société Arc-en-Ciel ne s'est toutefois pas acquittée des 5 jours de congés dus à ses salariées pour les fêtes. Sans aucune explication, l'entreprise Arc-en-Ciel a réitéré son retard de paiement sur les salaires de janvier, payés le 14 février seulement. Les salariées ont alors découvert que seuls 4 jours sur les 5 jours de congés dus leur avaient été versés, leur employeur s'arrogeant de façon arbitraire un jour de congé sur leur dos. En plus d'être illégales, ces manières de faire rompent l'équilibre financier précaire d'une catégorie de personnels souffrant déjà de très bas salaires.

Sur le campus Pierre-et-Marie-Curie de Sorbonne Université, les conditions de travail se sont encore dégradées depuis la reprise du marché par l'entreprise Arc-en-Ciel Environnement en février 2021, avec pour conséquences un important mouvement de grève en septembre 2021 et janvier 2022. À l'occasion de ce conflit social, l'ensemble des syndicats de personnels de Sorbonne Université ont pris position contre le système de sous-traitance, et pour l'intégration des agents de nettoyage au personnel de l'université. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer les pratiques illégales et la gestion brutale du personnel d'Arc-en-Ciel : surcharge de travail due à une réduction progressive du nombre de salarié-es (à prestation égale), retard de paiement des salaires, heures supplémentaires non payées, changements d'horaires de travail intempestifs, signature de contrats antidatés, intimidations quotidiennes par les chefs de service et les « représentants syndicaux » aux ordres de la direction, licenciement abusifs (comme en témoignent les nombreux procès aux prud'hommes gagnés par les salarié-es licencié-es), ...

La dégradation des conditions de travail des salarié-es d'Arc-en-Ciel, mais aussi celle de la qualité de la prestation de nettoyage réalisée sur le campus, a été telle que Sorbonne Université et Arc-en-Ciel ont décidé de mettre fin au marché, prématurément et d'un commun accord, au 31 mars 2024. En effet, les contrôles de qualité de la prestation avaient conduit l'université à réclamer des pénalités d'un montant dissuasif pour Arc-en-Ciel !

Un nouveau marché vient d'être signé, et Sorbonne Université, échaudée par son expérience récente, a annoncé ne pas avoir choisi l'entreprise moins-disante. Cependant, il est notoire que les violations du droit du travail, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail sont la norme des entreprises sous-traitantes du nettoyage, et non l'exception. Aussi, nous resterons attentifs aux conditions de travail des salarié-es, qui restent nos collègues quel que soit le prestataire.

L'externalisation se traduit par une précarisation accrue de nos collègues et par une détérioration de leurs conditions de travail. Aussi, nous vous encourageons à ne rien céder face au projet de votre direction et à entrer dans la mobilisation pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Signataires

Les sections Sud-éducation et CGT de Nantes Université, et leurs élu.es en CSA et F3SCT

La section Sud-éducation de Sorbonne-Université, et ses élu.es en CSA et F3SCT